

Communiqué de presse

Les pharmaciens et leurs grossistes s'engagent pour la distribution des masques en tissu

## **Le réseau des pharmacies : un secteur responsable, toujours au service de la population même en période de crise**

**BRUXELLES, 8 juin 2020 – Philippe Goffin (MR), ministre de la Défense, vient d'annoncer que l'Autorité fédérale va distribuer 15 millions de masques en tissu par l'intermédiaire des pharmacies. Le réseau accessible des 4800 pharmacies belges et le canal de distribution performant via les 28 succursales des grossistes-répartiteurs se mettent au service de l'autorité et des citoyens. Les pharmaciens permettent ainsi à chaque citoyen de recevoir un masque de protection de manière planifiée à partir du 15 au 26 juin en débutant par les plus âgés et les plus fragiles. Ils contribuent ainsi pleinement, comme ils l'ont fait sans discontinuer tout au long de cette crise, à veiller à ce que chacun puisse mener une vie la plus "normale" possible en toute sécurité dans cette phase de déconfinement.**

A côté des autres mesures d'hygiène qui restent bien sûr d'application (comme la distanciation sociale et le lavage des mains), le port d'un tel masque permet de réduire le risque de contamination notamment dans les lieux publics. Permettre à chaque citoyen de pouvoir en disposer gratuitement contribue à diminuer le risque d'une nouvelle épidémie.

Les garanties de qualité et la mise à disposition d'un stock suffisant ont été des facteurs déterminants pour que les pharmaciens et les grossistes s'engagent dans ce processus. Comme secteur clé dans la chaîne des soins en Belgique, les pharmaciens ont continué à travailler durant toute cette crise et dans des conditions difficiles afin de fournir sans discontinuer un accès aux médicaments et aux produits de santé pour la population. Durant cette phase de déconfinement, ils assument leur responsabilité afin de fournir à tous les Belges des équipements de protection individuelle et de les guider dans leur bonne utilisation.

Afin d'assurer un déroulement ordonné, les masques seront fournis à la population sur une période étalée à 10 jours ouvrables soit du 15 au 26 juin inclus en fonction de l'âge. De cette manière, les citoyens les plus âgés et les plus vulnérables sont les premiers à être pris en compte et on évite de longues files d'attente devant les pharmacies.

Les citoyens sont invités à se rendre chez leur pharmacien de référence ou habituel suivant le calendrier des autorités afin de recevoir les masques en tissu au moment voulu. Pour plus de facilité, il faut se munir de sa carte d'identité et, le cas échéant, de celles des membres de votre famille. Votre pharmacien mettra tout en œuvre pour vous servir optimalement et vous donner les conseils requis, comme il le fait à chacune de vos visites.

Cette initiative vient en complément de la distribution des filtres ou d'autres actions entreprises au niveau communal. Nous espérons sincèrement que cette contribution évitera une nouvelle vague dans cette pandémie. Les pharmaciens participent ainsi pleinement à cet objectif soutenu par tous.

### **Plus d'informations ?**

Contactez Alain Chaspierre, porte-parole de l'APB: 0476/664359 – [alain.chaspierre@apb.be](mailto:alain.chaspierre@apb.be)

ou Anne Santi, porte-parole de l'Ophaco: 0479/25.18.74 – [a.santi@ophaco.org](mailto:a.santi@ophaco.org)

ou Peter Van Elslander, président de l'ANGR 0475/61 74 07 - [peter.vanelslander@belmedis.be](mailto:peter.vanelslander@belmedis.be)

Communiqué de presse

### Calendrier de distribution

Jour ouvrable	Limite supérieure de l'année de naissance	Age correspondant
15 juin	1945	75 et plus âgé
16 juin	1953	67 et plus âgé
17 juin	1960	60 et plus âgé
18 juin	1965	55 et plus âgé
19 juin	1970	50 et plus âgé
22 juin	1975	45 et plus âgé
23 juin	1980	40 et plus âgé
24 juin	1985	35 et plus âgé
25 juin	1990	30 et plus âgé
26 juin	Sans limite	Tous citoyens

**A propos d'OPHACO:** L'Office des Pharmacies Coopératives de Belgique (OPHACO) est une organisation professionnelle comptant 8 membres – sociétés coopératives agréées – qui représentent ensemble près de 600 pharmacies. Les membres souscrivent aux valeurs et principes des sociétés coopératives et défendent un entrepreneuriat socialement responsable, fondé sur la solidarité et les valeurs universelles. Cela implique le développement d'une relation durable avec les patients-coopérateurs au sein de laquelle les services aux patients occupent une place centrale. [www.ophaco.org](http://www.ophaco.org)

**A propos de l'ANGR :** Notre secteur Pharma réunit les grossistes-répartiteurs de médicaments, organisés de manière privée ou sous forme de coopératives de pharmaciens. Ils assurent la distribution journalière des médicaments aux pharmacies de Belgique. Les entreprises sont regroupées au sein de Comeos dans l'Association Nationale des Grossistes-Répartiteurs (ANGR).

**A propos de l'APB :** L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique. Pour en savoir plus, consultez [www.apb.be](http://www.apb.be).